



RISQUES NATURELS

LES GESTES QUI SAUVENT QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT ?

- ▶ Lorsque le sol est saturé en eau, les eaux de pluie ne peuvent plus ou pas s'y infiltrer et s'écoulent à sa surface. C'est ce qu'on appelle le ruissellement. Il peut également être dû à des précipitations intenses qui apportent sur une courte durée (d'une heure à une journée) une importante quantité d'eau¹.
- ▶ Il peut toucher **tous types de territoires (urbain et rural)** et s'accompagner de transports de **matériaux (terre, roche, déchets, etc.)**. Il peut entraîner une pollution des cours d'eau. Tout le territoire français est exposé à ce risque.

S'INFORMER ET SE PRÉPARER EN AMONT D'UNE INONDATION PAR RUISSELLEMENT



Le ruissellement est directement lié à l'évolution des nuages orageux comme les cumulonimbus.



Auprès de votre mairie ou de votre préfecture pour connaître l'historique de votre région

- 1 Êtes-vous dans une zone inondable ? Le développement des surfaces imperméabilisées (urbanisation, évolution des pratiques agricoles et forestières) aggrave le phénomène de ruissellement.



- 2 Votre maison est-elle située en zone inondable, en bas d'une pente, ou dans une zone où l'eau pourrait naturellement s'écouler vers le bâtiment ?



- 3 Jusqu'où l'eau peut-elle monter ?



- 4 Pendant l'inondation, y a-t-il beaucoup de courant ?



De manière générale sur des sites internet dédiés

GÉORISQUES

Connaitre les risques près de chez moi.



www.georisques.gouv.fr

REPÈRES DE CRUES



www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr



Complétez votre Plan individuel de mise en sûreté (PIMS)

Il est important de familiariser tous les membres de votre foyer à ce dispositif.



mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Nos-missions/La-protection-des-personnes-des-biens-et-de-l-environnement/Le-plan-individuel-de-mise-en-surete-PIMS



ASSURANCE PRÉVENTION
Ensemble agir, chaque jour prévenir

en partenariat avec





RISQUES NATURELS
Que faire en cas
d'inondation par
ruissellement ?

S'INFORMER ET SE PRÉPARER EN AMONT D'UNE INONDATION PAR RUISSELLEMENT

2

Soyez attentif aux informations
de vigilance et d'alerte



Informations de vigilance



La carte **Vigilance Météo** de Météo France décrit les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 et 48 heures.

VIGICRUES
FLASH

Le Service d'avertissement automatique **APIC** de Météo France signale en temps réel le caractère exceptionnel des précipitations en cours à l'échelle d'une commune.



vigilance.meteofrance.fr/fr



apic-vigicruesflash.fr



Informations d'alerte

L'ALERTE PEUT ÊTRE
TRANSMISE PAR
DIFFÉRENTS
CANAUX



Les radios locales, *via* la radio ou leurs applications mobiles. Écoutez France Info, France Bleu, France Inter...



Les sirènes du Réseau National d'Alerte (connues pour retentir tous les premiers mercredis du mois).



Les SMS (automates d'appel ou *cell broadcast*), services d'assurance, notifications **FR-ALERT**.



Le compte X (Twitter) dédié du ministère de l'Intérieur **@Beauvau_Alerte** et celui de votre Préfecture.

ASSURANCE PRÉVENTION
Ensemble agir, chaque jour prévenir

en partenariat avec



WEDODATA

© Assurance Prévention - 2024



RISQUES NATURELS

Que faire en cas d'inondation par ruissellement ?

S'INFORMER ET SE PRÉPARER EN AMONT D'UNE INONDATION PAR RUISSELLEMENT

3

Aménagez une zone de refuge dans votre habitation



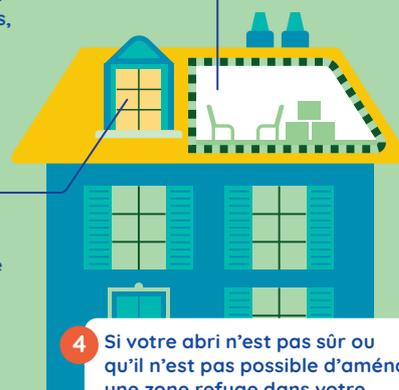
Les règles à respecter²

1 Cette zone de refuge doit être installée au-dessus de la plus haute crue constatée*. Cela peut être à un étage, dans les combles, dans le grenier...
*information disponible auprès de la mairie ou dans le Plan de Prévention du Risque Inondation.

2 Elle doit disposer d'une fenêtre ou d'une trappe dans le toit pour permettre une évacuation. Attention, cette disposition n'est pas valable en outre-mer. Depuis 2016, il est interdit d'y mettre des fenêtres de toit en raison du risque cyclonique³.

3 Cette zone doit avoir :
- une hauteur minimale de 1,20 m ;
- une surface de plancher entre 8 et 20 m² ;
- une résistance de 150 kg/m² minimum.

4 Si votre abri n'est pas sûr ou qu'il n'est pas possible d'aménager une zone refuge dans votre habitation, identifiez votre centre d'hébergement le plus proche de chez vous en vous renseignant auprès de votre commune.



Les objets essentiels à prévoir dans votre zone de refuge



Un kit d'urgence avec de l'eau potable, des aliments non périssables, des outils de base (couteau de poche, ouvre-boîte...), une radio, les biens de valeurs et documents essentiels, vos médicaments personnels, une trousse médicale, un double des clés de maison et de voiture...



www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/mon-kit-durgence-72h

TÉLÉPHONE PORTABLE : LE COUTEAU-SUISSE DE L'URGENCE



Accédez facilement aux informations utiles (documents numérisés, numéros d'urgence programmés...).



Suivez l'évolution de la situation *via* la radio et les réseaux sociaux dédiés.



Se signaler *via* sa lampe torche.



Ne pas oublier de se munir d'une batterie externe chargée.



en partenariat avec



WEDODATA

© Assurance Prévention - 2024



RISQUES NATURELS

Que faire en cas d'inondation par ruissellement ?

LIMITER LES CONSÉQUENCES D'UNE INONDATION PAR RUISSELLEMENT

Avant la crise

En amont



Imaginez le trajet des écoulements intenses et/ou coulées de boue éventuels sur le terrain.



Veillez à dégager les objets qui feraient obstacle au ruissellement (ou seraient emportés vers l'aval) : tas de bois, bac à fleurs, compost, sac de terreau et autre réserve de matériel.



Identifiez les zones par lesquelles l'eau et/ou la coulée de boue pourrait s'engouffrer dans l'habitation (porte, porte-fenêtre, fenêtre de cave, accès de garage, etc.).



Nettoyez les caniveaux, avaloirs, corniches et rigoles de tous les débris (feuilles mortes, branchettes, mousses, etc.) qui ont pu s'y accumuler durant l'hiver.



Enfermez et surélevez les produits polluants pour éviter toute contamination de l'eau.

À l'annonce de la crise

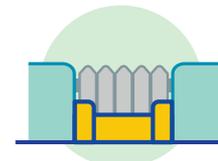
Dès lors qu'une alerte vigilance orange aux orages ou pluies-inondations est annoncée



Suivez les informations : radio (poste à piles ; France Bleu et France Inter) et autres médias et restez attentif aux consignes à suivre.



Déplacez votre véhicule dans une zone protégée avant la montée des eaux.



Installez des sacs de sable ou des batardeaux pour empêcher l'eau d'entrer.



Fermez les portes, soupiraux, aérations, volets, pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Coupez les alimentations électriques et le gaz.



Vérifiez que le bouchon de votre citerne de fioul est bien fermé et que la citerne est bien ancrée.



Surélevez les appareils électriques et les meubles, retirez les tapis.



Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation (volet, portail électrique...).



Soyez solidaire : pensez aux personnes vulnérables et isolées et vérifiez qu'elles ont pris leurs dispositions.



RISQUES NATURELS

Que faire en cas d'inondation par ruissellement ?

LIMITER LES CONSÉQUENCES D'UNE INONDATION PAR RUISSELLEMENT

Pendant la crise



Continuez à suivre les informations : radio (poste à piles ; France Bleu et France Inter) et autres médias et restez attentif aux consignes à suivre.



Ne téléphonez pas inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) sauf si vous en avez reçu la consigne.

Si vous êtes à l'intérieur

- 1 Restez dans votre zone de refuge ou dans une zone protégée (en hauteur) et ne tentez pas de rejoindre vos proches.
- 2 Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- 3 Signalez votre présence à l'aide de votre lampe torche, d'un tissu de couleur vive, d'un panneau.
- 4 Ne vous rendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains.



Si vous êtes en voiture

Si vous vous trouvez en zone immergée, sortez de votre véhicule et rejoignez la zone protégée la plus proche.



Ne vous engagez jamais sur une route inondée ou envahie par une coulée de boue.



Si vous êtes coincé, détachez votre ceinture et ouvrez ou brisez les vitres.





RISQUES NATURELS

Que faire en cas d'inondation par ruissellement ?

Après la crise



Continuez à suivre les informations : radio (poste à piles ; France Bleu et France Inter) et autres médias et restez attentif aux consignes à suivre.



Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.



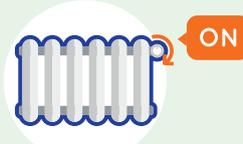
Continuez de vous signaler à l'aide de votre téléphone, d'une lampe torche, d'un tissu de couleur vive, d'un panneau.



Respectez les restrictions d'accès aux zones impactées.



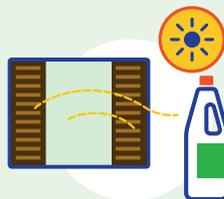
Attendez les consignes des autorités avant de rétablir l'électricité.



Pour sécher les pièces inondées, vérifiez que le système de chauffage n'a pas été endommagé puis allumez-le.



N'installez pas de systèmes de pompage dans les caves et les sous-sols non aérés : il y a un risque d'intoxication et d'incendie.



Aérez les pièces et désinfectez-les à l'eau de Javel.



Vérifiez auprès de votre mairie que l'eau est potable avant de la consommer.

VOTRE ASSURANCE après la crise

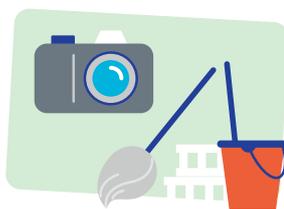
ASSURANCE PRÉVENTION
Ensemble agir, chaque jour prévenir

en partenariat avec



WEDODATA

© Assurance Prévention - 2024



Avant de nettoyer ou réparer, faites l'inventaire des dégâts et photographiez les dommages.



Contactez rapidement votre assureur et ses services d'assistance éventuels selon votre garantie.



Pour tout savoir sur l'indemnisation suite à une inondation, consultez le site de France Assureurs.



[www.franceassureurs.fr/
lassurance-protege/
lassurance-en-pratique-
pour-les-particuliers/](http://www.franceassureurs.fr/lassurance-protege/lassurance-en-pratique-pour-les-particuliers/)



[www.franceassureurs.fr/
lassurance-protege-
finance-et-emploi/](http://www.franceassureurs.fr/lassurance-protege-finance-et-emploi/)

Sources :

¹ Les pluies intenses : ayons les bons réflexes ! Météo-France

<https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/comprendre-la-meteo/pluie-inondation-quels-dangers-et-comment-se-proteger>

² Aménagement d'une zone refuge dans l'habitat individuel existant, Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/dgaln_ref-inond-fiche04.pdf

³ Réglementation thermique, acoustique et aération des logements neufs outre-mer, Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/reglementation-thermique-acoustique-aeration-logements-neufs-outre-mer>
Rapport CNH Logement outre-mer

<https://www.calameo.com/read/004138432a5a1841d6c71>